

**Conférence Extraordinaire des Ministres de la CEEAC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission climat pour le Bassin du Congo, le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et le Fonds pour l'Economie verte en Afrique centrale et l'adoption de la position commune face à la COP23.**

***Brazzaville, Centre de Conférence de Kintélé, 3-5 Octobre 2017***

**NOTE D'ORIENTATION**

**1. Introduction**

Du 6 au 17 novembre 2017 se tiendra à Bonn, en Allemagne, la 23<sup>ème</sup> Conférence des Parties (COP23) à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), sous la Présidence des Iles Fidji.

Cette COP a la particularité d'être organisée après la 22<sup>e</sup> COP qui a eu lieu à Marrakech en novembre 2016, qui s'est tenu dans un contexte de l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris adopté lors de la COP21, cet accord historique, qui marquait la fin d'un long processus de négociation d'un accord universel après l'échec de Copenhague en 2009.

Entre autres décisions adoptées à la COP22 à Marrakech au Royaume du Maroc, figure le Plan d'Action de Marrakech, ouvrant la voie à l'ère des solutions et des actions concrètes sur la lutte contre les changements climatiques. Ceci en vue de passer des discours aux solutions concrètes sur le terrain en lien avec le développement économique attendu par les Etats, les entreprises et les populations.

Dans cette dynamique, Sa Majesté le Roi du Maroc a pris l'initiative d'organiser, le 16 novembre 2016 au Palais des Congrès de Marrakech en marge de la COP22, un Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains en vue d'affirmer la volonté du continent « de prendre en main son destin, de parler d'une seule voix et d'unir ses forces pour lutter contre le dérèglement climatique et renforcer sa résilience ». A l'issue de ce « Sommet Africain de l'Action en faveur d'une co-émergence continentale », une déclaration dite de Marrakech était adoptée.

Le Roi du Maroc, en relation avec le Président en exercice de l'Union Africaine, était choisi pour œuvrer pour la mise en œuvre de cette Déclaration, notamment au niveau de la coordination et du suivi des initiatives prioritaires dans les domaines de la lutte contre les changements climatiques et du développement durable ainsi que de la mobilisation des partenaires du Continent, bilatéraux ou multilatéraux.

Dans ce cadre, les Chefs d'Etat avaient décidé la création de trois commissions climat dédiées à :

- la région du Sahel, présidée par la République du Niger ;
- la région du Bassin du Congo, présidée par la République du Congo ;
- les Etats Insulaires, présidée par la République des Seychelles.

Cette déclaration importante, attendue par les populations africaines affectées par les effets du changement climatique, à l'image de ceux riverains du Lac Tchad, a été entérinée par la 28<sup>ème</sup>

session ordinaire de la réunion des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union Africaine organisée du 30 au 31 janvier 2017 à Addis Abeba en Ethiopie.

## 2. Opérationnalisation de la Commission climat du Bassin du Congo

La première phase de l'opérationnalisation de la Commission climat du Bassin du Congo a eu lieu à OYO (Nord du Congo) à l'occasion du lancement le 9 mars 2017 du processus de création du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo par **Son Excellence Denis SASSOU NGUESSO, Président de la République du Congo**, Chef de l'Etat, Président assurant la coordination et le suivi des activités de ladite Commission.

Le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo (F2BC) est un outil d'intégration régionale couvrant aussi bien les Etats membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) et ceux de la Communauté de l'Afrique de l'Est, deux des Huit Communautés Economiques Régionales (CER) de l'Union Africaine.

A l'issue des travaux un Mémoire d'Accord pour la création du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo était signé par les Etats suivants des deux Communautés :

- la République d'Angola ;
- la République du Burundi ;
- la République du Cameroun ;
- la République Centrafricaine ;
- la République du Congo ;
- la République Démocratique du Congo ;
- la République Gabonaise ;
- la République de Guinée Equatoriale ;
- la République du Rwanda ;
- la République du Tchad ;
- la République-Unie de Tanzanie ;
- la République de Zambie,

Après cette première phase de confirmation de l'engagement de la République du Congo et son Président pour assurer la coordination et le suivi des activités de cette commission, il a été décidé de démarrer la deuxième phase.

Le but de cette deuxième phase est d'accélérer l'opérationnalisation de ladite Commission à travers :

- la relance des activités de plusieurs outils opérationnels déjà créés, comme le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique Centrale (FEVAC) ;
- la mise en œuvre des outils en cours de création, comme le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo, aussi bien en Afrique centrale qu'en Afrique de l'Est.
- la création de nouveaux outils ou le lancement de nouvelles activités à intégrer dans le système existant sur la lutte contre les changements climatiques dans les deux sous régions

Aussi a-t-il été engagé des réflexions pour un plan d'action global de la Commission Climat du Bassin du Congo de l'Union Africaine. Pour y arriver et en discuter entre tous les Etats impliqués, la République du Congo a décidé d'organiser, à travers le Ministère du Tourisme et de l'Environnement et la coordination du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement sur les changements climatiques (**CAHOSCC**), la Conférence des Ministres de l'environnement de la

CEEAC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission climat du Bassin du Congo, le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et le Fonds pour l'Economie Verte en Afrique centrale ainsi que la position commune des Etats face à la COP23.

### 3. Rappels des enjeux de la COP 23

A l'image des deux précédents, les enjeux de la COP 23 sont nombreux et pluridisciplinaires (politiques, diplomatiques, institutionnels, techniques et financiers) destinés à accélérer l'opérationnalisation de l'Accord de Paris dont l'entrée en vigueur est prévue après 2020. D'une façon générale, les négociateurs vont aborder l'opérationnalisation des outils suivants : le Groupe de travail sur l'Accord de Paris (APA), l'Organe Subsidaire du Conseil scientifique et technologique (SBSTA), l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), la Conférence des Parties agissant en tant que réunion des Parties de l'Accord de Paris (CMA) et la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

### 4. Cadrage politique de la Conférence

D'abord, cette Conférence sera placée sous le Très Haut Patronage de **Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République, Chef de l'Etat, Président de la commission climat pour le Bassin du Congo.

Au regard des enjeux de la COP 23, l'organisation de la conférence de Brazzaville s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre :

- de la volonté politique des Etats membres de la CEEAC d'organiser une conférence préparatoire à la veille de chaque COP pour adopter une position commune. La première réunion préparatoire était organisée en septembre 2009 à Kinshasa lors des préparatifs de la COP 15 tenue à Copenhague en décembre 2009
- de plusieurs outils politiques tant au niveau sous régional, continental et international suivants
  - ✓ Décision N°27/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant création du Fonds pour l'Economie Verte en Afrique centrale ;
  - ✓ Décision N° /CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant adoption de la feuille de route pour l'opérationnalisation du Fonds pour l'économie verte en Afrique centrale
  - ✓ Décision N°35/CEEAC/CCEG/XVI/15 du 25 mai 2015 portant adoption des programmes sectoriels pour le développement de l'économie verte
- le Memorandum d'Accord pour la création du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo signé par les Etats de la CEEAC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est ;
- l'Accord de Paris ;
- la Déclaration du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement Africains de l'Action en faveur d'une co-émergence du continent ;
- le Communiqué final de la 28ème Session ordinaire de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine (UA) organisée du 30 au 31 janvier 2017 ;
- le Plan d'Action de Marrakech ;
- la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine ;
- les Objectifs de Développement Durable (ODD) d'ici 2030 ;
- le communiqué final de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) organisée à Libreville du 12 au 16 juin 2017

### 3. Objectifs

L'objectif général de la Conférence est l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission du Bassin du Congo à travers celle de plusieurs outils (institutionnels, techniques, financiers) déjà mis en place dans les Etats de deux CER pour une lutte contre les changements réussie.

Ces actions devront concernés la mise en œuvre des Contributions Déterminées Nationales (CDN) à travers des outils techniques représentés par les projets et programmes et d'autres outils (institutionnels, financiers, etc.).

Elles doivent être également compatibles avec les attentes des Etats et de toutes les parties prenantes des deux CER en vue de parvenir : (i) au développement économique des Etats ; (ii) à la diversification de leur économie, ; (iii) au développement des entreprises, (iv) à la création d'emplois, (v) l'amélioration des conditions de vie des populations, (vi) au développement de l'intégration africaine et régionale, le développement de la coopération CEEAC-EAC, ouvrant la voie à la coopération inter CER recherchée par l'Union Africaine pour accélérer la transformation structurelle de l'économie du continent.

De façon spécifique, il sera question d'adopter :

- la Déclaration des Ministres de la CEEAC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission climat du Bassin du Congo et l'adoption de la position commune des Etats face à la COP 23 ;
- le Projet de décision portant création du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et institutionnalisation de la Conférence des Ministres de la CEEAC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo ;
- les projets et programmes sectoriels pour le développement de l'économie bleue ;
- la liste actualisée des programmes sectoriels pour le développement de l'économie verte en Afrique centrale
- l'agenda des activités conjointes des pays de la CEEAC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est à la COP23 ;
- la feuille de route 2017-2018 sur l'accélération de l'opérationnalisation des outils institutionnels, techniques et financiers dont le F2BC, FEVAC, le Groupe d'Expert d'Afrique centrale sur l'Evolution du Climat (GEAC) et le Centre d'Application et de Prévision climatologique de l'Afrique centrale (CAPC-AC) ;
- le projet de décision portant création du Centre d'Excellence de Recherche, de Formation et d'Innovation sur la Finance bleue à intégrer dans une structure existante en Afrique de l'Est
- le projet de décision portant création du Centre d'Excellence de Recherche, de Formation et d'Innovation sur la Finance verte à intégrer dans une structure existante en Afrique centrale
- le projet du budget destiné au fonctionnement de l'Unité de Démarrage conjoint Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et Fonds pour l'Economie Verte en Afrique centrale.

#### **4. Résultats attendus**

Les résultats attendus de la Conférence sont les suivants :

- la Déclaration des Ministres de la CEEAC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur l'accélération de l'opérationnalisation de la Commission du Bassin du Congo en lien avec la position commune des Etats face à la COP 23 est adoptée ;
- le Projet de décision portant création du Fonds Bleu pour le Bassin du Congo et institutionnalisation de la Conférence des Ministres de la CEEAC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est sur le Fonds Bleu pour le Bassin du Congo est adopté ;
- les projets et programmes sectoriels pour le développement de l'économie bleue sont adoptés;

- l'agenda des activités conjointes des pays de la CEEAC et de la Communauté de l'Afrique de l'Est à la COP23 est adopté ;
- le projet de décision portant création du Centre d'Excellence de Recherche, de Formation et d'Innovation sur la Finance bleue à intégrer dans une structure existante en Afrique de l'Est est adopté ;
- le projet de décision portant création du Centre d'Excellence de Recherche, de Formation et d'Innovation sur la Finance verte à intégrer dans une structure existante en Afrique centrale
- le projet du Plan de Travail et du Budget Annuel (PTBA) destiné au fonctionnement de l'Unité de Démarrage conjointe du F2BC et du FEVAC (UD-F2BC-FEVAC) est adopté ;
- les outils d'organisation et du fonctionnement de la Commission climat pour le Bassin du Congo et la feuille de route 2017-2018 pour l'accélération de l'opérationnalisation sont adoptés.

## 5. Déroulement de la Conférence

Placée sous le **Très Haut Patronage de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO**, Président de la République du Congo, Chef de l'Etat, les travaux de la Conférence vont se dérouler en trois jours structurés autour de deux segments : le segment des experts et le segment des Ministres.

## 6. Participants

Vont participer à cette conférence :

- Les Ministres en charge de l'Environnement/Forêts des Etats membres de la CEEAC ;
- Les Ministres en charge de l'environnement/Forêt de la Communauté de l'Afrique de l'Est,
- Le Secrétaire général de la CEEAC ;
- Le Secrétaire général de la Communauté de l'Afrique de l'Est ;
- La Commissaire de l'Union Africaine en charge de l'Agriculture et du Développement Rural ;
- La Coordination du Comité des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur les changements climatiques (**CAHOSCC**) ;
- Les Représentants du Groupe Africain des Négociateurs
- La Présidence de la Conférence des Ministres Africains de l'Environnement (CMAE) ;
- Le Président de la COP 22 ;
- Les Représentants des Organisations spécialisées de la CEEAC (CEEAC, COREP et PEAC) ;
- Les Représentant des Organisations sous régionales d'Afrique centrale (CEFDHAC, RAPAC, CICOS, CBLT, REPAR etc.) ;
- Les Représentants des Organisations sous régionales de l'Afrique de l'Est tel que : Autorité du Lac Tanganyika (ALT)
- Le Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC) ;
- Le Représentant de la Banque Mondiale ;
- Les experts des Ministères en charge de l'environnement/forêt et ceux en charge des finances ;
- Les organisations Professionnelles, les chercheurs et les personnes ressources ;
- Les Partenaires Techniques et Financiers (AFD, PNUD, FAO, JICA, GIZ, ONU Environnement, etc.)
- les ONG, les experts et les médias.